

Troisième Réunion des Parties contractantes au
Protocole relatif à la pollution due à des sources et
activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des
Caraïbes

Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017

JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Réunion
2. Élection des officiers
3. Organisation de la réunion
 - a. Règlement intérieur
 - b. Organisation du travail
4. Adoption de l'Ordre du jour
5. Examen des activités de programme AMEP pour la période 2015-2016
6. Recommandations de la première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au protocole relatif à la pollution des eaux sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes
7. Résumé sur l'état du Rapport de la zone de la Convention (SOCAR)
8. Projet de plan de travail et budget du sous-programme AMEP pour l'exercice bisannuel 2017-2018
9. Questions diverses
10. Adoption des décisions de la réunion
11. Clôture de la réunion

Pour des raisons d'économie et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents de travail et d'information et de ne pas demander des copies supplémentaires.